

DECLARATION

**LORS DE LA SEANCE INFORMELLE PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

PAR

**S.E. M. JEAN-MARC HOSCHEIT,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE,
REPRESENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRES DES NATIONS UNIES,
SUR LE RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR LES « MENACES, DEFIS ET
LE CHANGEMENT » ET
SUR LE RAPPORT SUR LE PROJET OBJECTIFS DU MILLENAIRE,**

AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie, la Croatie*, pays candidats, l'Albanie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à la présente déclaration.

Les consultations informelles auxquelles vous nous avez conviés aujourd'hui marquent un moment important dans le processus qui doit nous amener avec succès vers le Sommet de septembre. Diverses phases se sont succédées à un rythme rapide jusqu'à ce jour: la première phase de présentation et d'explication du Rapport du Groupe de haut niveau et du Rapport "Projet Objectifs du Millénaire" a été suivie d'une phase d'analyse et d'orientation qui s'est articulée autour des trois consultations informelles organisées par vos soins les 25 et 27 janvier, ainsi que le 10 février. Le nombre des intervenants et la qualité des prises de position lors de ces débats ont montré à suffisance l'intérêt et l'engagement d'un grand nombre d'Etats membres dans cette démarche collective.

Sur la base de cet acquis, il importe de s'avancer à partir d'aujourd'hui vers une troisième phase de synthèse et de concentration qui doit nous permettre d'identifier et de préciser les thèmes prioritaires qui doivent retenir notre attention en vue du Sommet.

La présentation en mars du rapport global du Secrétaire général devrait orienter et structurer de manière claire le débat, débat qui suscitera l'émergence progressive, à travers le dialogue entre tous les participants, des points de substance qui devront constituer l'ossature du résultat politiquement significatif, ambitieux et équilibré pour le Sommet que nous appelons de nos vœux. L'UE apporte un soutien déterminé aux deux rapports – l'un du Groupe de haut niveau, l'autre sur le Projet Objectifs du Millénaire. Nous encourageons le Secrétaire général à être ambitieux dans son rapport global. Une approche visionnaire et imaginative est de mise. Au Sommet de septembre il s'agira en effet de se mettre d'accord sur des priorités et actions de l'ensemble de la communauté internationale pour les années à venir et d'adapter l'ONU pour qu'elle puisse y jouer pleinement son rôle. De notre part, nous nous appliquerons pour atteindre des résultats forts et substantiels sur la série des questions en 2005.

La méthode de travail que vous nous proposez avec la désignation d'un groupe de facilitateurs opérant sous votre autorité autour des quatre groupes de questions identifiées par vous-même trouve notre plein accord. Cependant, l'approche par « clusters » ne doit pas exclure la discussion de questions trans-sectorielles. L'Union européenne tient à marquer sa volonté de s'engager avec détermination dans ce processus, de concert avec les autres pays et groupes de pays, qui partagent la même ambition d'un multilatéralisme rénové et efficace.

Monsieur le Président,

La définition d'une démarche, d'une méthode d'un calendrier, d'un état d'esprit positif sont essentiels, et la confiance que nous avons dans votre sens de la direction – ce qu'en français moderne on appelle le « leadership » – est entière. Mais, comme vous l'avez souligné vous-même, ces paramètres, pour essentiels qu'ils soient, ne sauraient se substituer à l'examen du fond des questions qui doivent retenir notre attention. L'enjeu est de taille et il est d'essence intrinsèquement politique.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, il nous revient de faire un bilan sans complaisance des progrès accomplis, mais aussi des lacunes et des retards accumulés dans la mise en oeuvre des ambitions que la communauté internationale a définies à l'orée du XXI^e siècle. Sur la base de ce bilan, il conviendra d'examiner dans quelle mesure les moyens et les instruments dont nous disposons permettent de consolider les avancées, de rattraper les retards et de prendre les mesures additionnelles qui s'imposent.

Monsieur le Président,

Sans méconnaître et mésestimer la difficulté de la tâche qui nous attend, l'Union européenne est prête à mettre son enthousiasme, son expérience et ses ressources au service de cette grande ambition, dont la réalisation doit permettre l'émergence de réponses multilatérales plus efficaces, dans un cadre institutionnel rénové, avec les Nations Unies en son cœur, aux questions brûlantes qui se posent à l'humanité en ce début de millénaire. C'est dans ce cadre que les aspirations et les attentes de toutes les nations du monde doivent pouvoir trouver un lieu d'expression et d'accueil.

Pour recueillir l'assentiment général et l'adhésion active de tous, un tel ordre du jour global doit nécessairement être inclusif et équilibré dans ses différentes composantes, notamment pour ce qui est du volet politique et du volet développement, pris dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Il doit reposer sur cet axiome simple, mais fort d'un point de vue politique, selon lequel il n'y a pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement !

Traduire ce constat lapidaire dans la réalité effective des choses est au cœur de l'exercice exigeant qui nous réunit aujourd'hui – et qui doit nous réunir encore davantage demain. Rechercher les synthèses nouvelles, les interactions entre phénomènes divers, une compréhension plus complexe des réalités nouvelles qui doit orienter le développement de solutions plus efficaces aux graves problèmes qui se posent, ne doit cependant pas nous conduire à oublier que certaines problématiques, de part leur importance et gravité même, doivent continuer à être considérées en soi. Ainsi, l'Union européenne a eu en particulier l'occasion de rappeler lors d'un précédent débat que le développement est un objectif à part entière et non seulement un moyen de parvenir à la sécurité. La coopération internationale au développement doit rester une composante centrale du travail des Nations Unies.

La réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire et des résultats des grandes conférences et sommets, le financement du développement et le développement durable doivent rester des objectifs prioritaires de la communauté internationale et l'Union européenne est prête à tenir ses engagements et à se mobiliser encore davantage dans cette perspective. Dans ce contexte, et par souci d'une action internationale durable, nous préconisons des efforts spécifiques par rapport à la question du financement du développement et aux défis de l'Afrique. Par ailleurs, l'Union européenne reste fortement engagée dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Par ailleurs, nous savons que le développement et la sécurité sont liés et que dès lors il convient de les examiner en tant que dimensions essentielles du Sommet de 2005. L'examen conjoint du Rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, défis et le changement et du Rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire, tout comme la prise en compte des résultats des grandes conférences de la décennie écoulée doit être placé dans cette perspective.

S'agissant de la dimension sécurité, il importe d'aller au-delà des divisions potentielles et d'appréhender en commun les phénomènes dans leur complexité et leurs interactions multiples.

Même si au départ les perceptions varient de région en région, voire de pays en pays, il faut désormais reconnaître qu'en matière de sécurité comme pour le développement le sort des pays du Nord et les pays du Sud est désormais inextricablement lié dans une véritable communauté de destin à échelle mondiale dont la récente catastrophe du tsunami a mis en lumière la profonde qualité émotionnelle et morale. Le concept de la sécurité humaine, au niveau de l'individu, doit aller de pair avec celui de la sécurité de l'Etat.

Nous estimons – et l'histoire récente de notre globe nous en fournit d'innombrables preuves – que la sécurité, dans ses diverses dimensions, est une préoccupation partagée par tous les Etats du monde, tout comme il est désormais largement admis que le développement est une responsabilité commune, gérée en partenariat entre pays développés et pays en développement. De même, la gestion des ressources naturelles de la planète nous concerne tous. C'est sur cette base que l'on peut légitimement affirmer qu'il n'a pas un agenda du Nord et un agenda du Sud, mais au contraire un agenda commun et partagé, dont nous assurons conjointement, même si de manière différenciée, la gestion au sein de nos institutions multilatérales. A cet égard, l'UE considère qu'il est absolument nécessaire de formuler de meilleures réponses multilatérales aux menaces qui émergent de la rencontre du terrorisme croissant et de la prolifération d'armes de destruction massive.

Les droits de l'homme, dans leurs dimensions civile, politique, économique, sociale et culturelle, constituent un pilier fondamental du système des Nations Unies que nous sommes tous appelés à promouvoir et à défendre. Le respect des droits de l'homme est le gage de la protection de l'individu. Au même titre nous sommes bien avisés de nous tenir au principe de l'état de droit comme cadre référentiel et de légitimation. En effet, l'état de droit - dans ses dimensions normative et réglementaire - fournit la base nécessaire, utile et prévisible qui oriente les processus décisionnels et de gestion dans les collectivités, au niveau international et au niveau national. La responsabilité de protéger doit prévaloir en cas de violation flagrante et massive des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Des attentes identifiées, des lacunes observées, des faiblesses constatées au regard des objectifs qui sont les nôtres, découlent un certain nombre de conséquences en matière institutionnelle pour le système des Nations Unies. L'objectif des nécessaires réformes en matière institutionnelle est bien de renforcer la légitimité et l'efficacité des décisions prises par les organes des Nations Unies et donc de contribuer à améliorer la performance d'ensemble du système. C'est ainsi que nous pouvons sortir de l'ornière qui consiste à analyser – en une sorte de jeu à somme nulle – toute réforme d'un organe prise isolément sous l'angle exclusif de l'impact d'autres organismes proches. Ce à quoi nous devons aboutir, c'est de mettre en place les conditions d'un jeu à somme positive, où les réformes entreprises ça et là se traduisent par la « production » plus satisfaisante et plus efficace des biens publics que les peuples du monde sont en droit d'attendre de leurs Nations Unies.

Cette notion d'un multilatéralisme efficace est également au cœur de la Stratégie européenne de sécurité qui reste le cadre de référence principal de l'action extérieure de l'Union européenne. Cette démarche de réforme et de recherche de l'efficacité et de l'efficience peut se retrouver à tous les échelons de ces institutions que nous avons en partage. Dans ce contexte, l'UE favorise la mise en place d'une Commission de la consolidation de la paix.

Des mesures courageuses et nécessaires devront être prises dans les domaines du management, de la gestion des ressources humaines, financières et budgétaires, des contrôles internes et externes et d'autres questions d'ordre administratives. Une organisation reformée devrait se caractériser par la transparence, la responsabilité et un système de contrôle efficace.

Monsieur le Président,

Notre débat d'aujourd'hui n'est ni le lieu, ni le moment de répéter dans le détail les prises de position adoptées sur les différentes propositions et recommandations contenues dans les rapports évoqués ci-dessus. Les interventions de l'Union européenne présentées lors des consultations informelles des 25 et 27 janvier et du 10 février restent sur la table et continuent à documenter les positions de l'Union européenne en la matière.

Qu'il soit cependant permis d'exprimer avec conviction qu'à partir des valeurs et des principes, des priorités qui sont les siennes, l'Union européenne est prête, est désireuse de s'engager dans un dialogue ouvert et approfondi avec tous les pays et groupes de pays qui le souhaitent, afin de tenter de dégager les convergences et de rassembler les masses critiques qui devraient nous permettre d'aboutir en septembre à un résultat qui soit à la hauteur des défis que nous avons l'obligation morale et politique d'affronter.

Définir une ambition commune et partagée doit aller de pair avec l'identification d'un ensemble cohérent de mesures réalistes et réalisables que nous pourrions soumettre à l'approbation de nos Chefs d'Etat et de gouvernement.

Le chantier est immense et de première importance. Il convient que toutes les énergies, que toutes les bonnes volontés se mobilisent dans les semaines et les mois à venir afin que nous puissions réussir cet exercice essentiel.

Monsieur le Président,

Soyez assuré que l'Union européenne jouera pleinement son rôle et assumera ses responsabilités dans cette perspective !

Je vous remercie de votre attention.